

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

DÉCISION N°DP2025\_DOM/033

**OBJET :** DOMANIALITÉ – RÉGIE UBAYE SKI – SITE DU SAUZE - VENTE DE MATÉRIEL D'OCCASION

La Présidente de la CCVUSP – Régie Ubaye Ski,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°2023/176 du 16 novembre 2023 portant délégation à la Présidente en matière de domanialité, notamment « *l'aliénation de biens meubles et immeubles jusqu'à 500€* » ;

**CONSIDÉRANT** que la Régie Ubaye Ski possède 6 perches de téléskis sur le site du Sauze ;

**CONSIDÉRANT** la possible revente d'occasion de ce matériel ;

**CONSIDÉRANT** que le prix de vente proposé s'élève à 25,00 € HT l'unité soit un produit total de 150,00 € HT ;

**CONSIDÉRANT** que les crédits sont inscrits au budget 2025 de la Régie Ubaye Ski, article 2182, opération 1004 ;

### DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la cession de ce matériel d'occasion.
- **DE FIXER** le prix de vente de ce matériel à 25,00 € HT l'unité soit un produit total de 150,00 € HT.
- **DE SIGNER** tout document afférent à l'exécution de cette décision.

La Présidente s'engage à informer de cette décision les membres du conseil communautaire en exercice et d'en rendre régulièrement compte lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Fait à Barcelonnette, le 22 octobre 2025.

La Présidente,  
Élisabeth JACQUES.

